



## Position des Métallos sur les questions touchant les lesbiennes, les gais, et les transgenderistes

Le Syndicat des Métallos représente plus de 288 000 travailleurs et travailleuses dans l'ensemble du pays. Dans tous les genres de lieux de travail, allant des bureaux et universités jusqu'aux mines, usines et fabriques, des hommes et des femmes se sont joints au Syndicat des Métallos parce qu'il a pour tradition de négocier et de défendre les droits des travailleurs et des travailleuses.

Le Syndicat des Métallos est fier de représenter les travailleurs et les travailleuses lesbiennes, gais, bisexuels et transgenderistes et d'oeuvrer activement dans les lieux de travail, à la table de négociation et dans nos communautés en vue d'assurer l'égalité. Les Métallos aident à mieux faire comprendre et respecter la diversité et les différences qui font notre force et notre fierté, et qui font de nous **le Syndicat pour tout le monde**.

Les droits de la personne sont aussi les droits des travailleurs et des travailleuses. Lorsque des personnes sont harcelées ou isolées dans leur lieu de travail en raison de leur orientation sexuelle ou de leur identité sexuelle, il y a violation de leurs droits de la personne et de leurs droits de travailleurs et de travailleuses.

La peur de faire l'objet de harcèlement, de violence, d'être isolées et intimidées mène beaucoup de personnes à cacher ou à nier leur orientation sexuelle ou leur identité sexuelle.

Le Syndicat des Métallos doit continuer à prendre des mesures pour aider à créer un « espace positif » pour les travailleurs et les travailleuses lesbiennes, gais, bisexuels et transgenderistes.

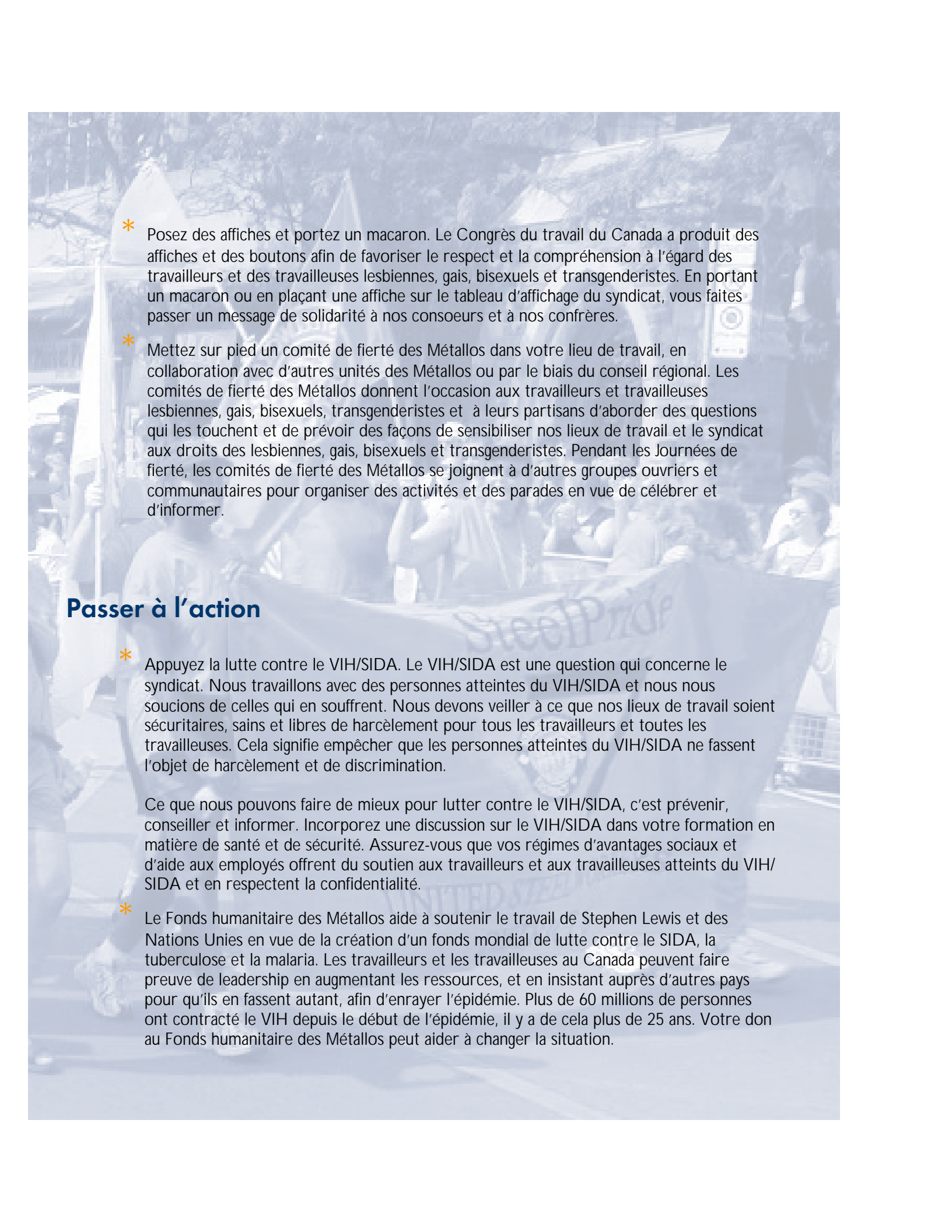


## À la table de négociation :

- \* Négociez de la formation, des politiques et des procédures de lutte contre le harcèlement en milieu de travail. Plus de 45 000 travailleurs et travailleuses, superviseurs et cadres de première ligne ont suivi **le Programme de formation anti-harcèlement dispensé par les Métallos en milieu de travail**. La formation aide les personnes à reconnaître le harcèlement à l'intérieur comme à l'extérieur du lieu de travail et à y faire face.
- \* Bon nombre de conventions collectives des Métallos comportent maintenant des dispositions concernant l'enquête des plaintes de harcèlement et leur résolution. Le syndicat a un réseau de conseillers et de conseillères en matière de résolution de plaintes de harcèlement partout au Canada prêts à aider les sections locales à faire enquête sur les problèmes qui surviennent dans le lieu de travail et à les résoudre.
- \* Négociez l'inclusion dans vos conventions collectives de clauses contre la discrimination. Insistez auprès de votre employeur pour qu'il reconnaisse le droit légal des travailleurs et des travailleuses lesbiennes, gais, bisexuels et transgenderistes à l'égalité et à un lieu de travail libre de toute discrimination et de tout harcèlement.
- \* Veillez à ce que votre définition de conjoint comprenne les partenaires de même sexe. Au Canada, la loi interdit de refuser d'accorder des avantages aux conjoints de même sexe. Vérifiez également les définitions de « membres de la famille » dans les autres dispositions contractuelles, afin de vous assurer que les partenaires de même sexe sont couverts.
- \* Assurez-vous que votre régime de santé et de bien-être prévoit des congés de maladie et des traitements médicaux pour les travailleurs et les travailleuses transgenderistes.
- \* Assurez-vous que votre régime d'assurance-médicaments couvre les médicaments des personnes atteintes du VIH/SIDA.

## Au sein du syndicat :

- \* Affichez la politique du Syndicat des Métallos contre le harcèlement et encouragez la participation à la formation sur les droits de la personne. **La politique du Syndicat des Métallos contre le harcèlement**, également connue comme la « **Feuille jaune** », parce qu'elle est imprimée sur du papier jaune, rappelle aux membres combien un environnement respectueux et libre de toute discrimination est important pour la solidarité syndicale. Passez en revue la **Feuille jaune** au début des réunions, affichez la politique dans le bureau syndical et encouragez les dirigeants et les militants à participer à la formation sur les droits de la personne et la lutte contre le harcèlement.

- 
- \* Posez des affiches et portez un macaron. Le Congrès du travail du Canada a produit des affiches et des boutons afin de favoriser le respect et la compréhension à l'égard des travailleurs et des travailleuses lesbiennes, gais, bisexuels et transgenderistes. En portant un macaron ou en plaçant une affiche sur le tableau d'affichage du syndicat, vous faites passer un message de solidarité à nos consœurs et à nos confrères.
  - \* Mettez sur pied un comité de fierté des Métallos dans votre lieu de travail, en collaboration avec d'autres unités des Métallos ou par le biais du conseil régional. Les comités de fierté des Métallos donnent l'occasion aux travailleurs et travailleuses lesbiennes, gais, bisexuels, transgenderistes et à leurs partisans d'aborder des questions qui les touchent et de prévoir des façons de sensibiliser nos lieux de travail et le syndicat aux droits des lesbiennes, gais, bisexuels et transgenderistes. Pendant les Journées de fierté, les comités de fierté des Métallos se joignent à d'autres groupes ouvriers et communautaires pour organiser des activités et des parades en vue de célébrer et d'informer.

## Passer à l'action

- \* Appuyez la lutte contre le VIH/SIDA. Le VIH/SIDA est une question qui concerne le syndicat. Nous travaillons avec des personnes atteintes du VIH/SIDA et nous nous soucions de celles qui en souffrent. Nous devons veiller à ce que nos lieux de travail soient sécuritaires, sains et libres de harcèlement pour tous les travailleurs et toutes les travailleuses. Cela signifie empêcher que les personnes atteintes du VIH/SIDA ne fassent l'objet de harcèlement et de discrimination.

Ce que nous pouvons faire de mieux pour lutter contre le VIH/SIDA, c'est prévenir, conseiller et informer. Incorporez une discussion sur le VIH/SIDA dans votre formation en matière de santé et de sécurité. Assurez-vous que vos régimes d'avantages sociaux et d'aide aux employés offrent du soutien aux travailleurs et aux travailleuses atteints du VIH/SIDA et en respectent la confidentialité.

- \* Le Fonds humanitaire des Métallos aide à soutenir le travail de Stephen Lewis et des Nations Unies en vue de la création d'un fonds mondial de lutte contre le SIDA, la tuberculose et la malaria. Les travailleurs et les travailleuses au Canada peuvent faire preuve de leadership en augmentant les ressources, et en insistant auprès d'autres pays pour qu'ils en fassent autant, afin d'enrayer l'épidémie. Plus de 60 millions de personnes ont contracté le VIH depuis le début de l'épidémie, il y a de cela plus de 25 ans. Votre don au Fonds humanitaire des Métallos peut aider à changer la situation.

- \* Appuyez les changements aux lois qui garantissent l'égalité aux travailleurs et aux travailleuses gais, lesbiennes, bisexuels et transgenderistes et à leurs familles.
- \* Le gouvernement fédéral en appelle d'une décision judiciaire qui avait accordé des pensions du Régime de pensions du Canada au conjoint survivant de personnes ayant perdu leur partenaire de même sexe entre 1985 et 1998. Les lesbiennes, gais, bisexuels et transgenderistes cotisent au RPC comme tout le monde, ils ont donc droit aux mêmes prestations. Faites savoir à votre député que vous n'approuvez pas la façon dont le gouvernement gaspille vos impôts pour promouvoir l'inégalité.
- \* En juillet 2005, le Parlement a adopté une loi étendant le mariage civil aux couples de même sexe. Le Parlement et les tribunaux ont clairement indiqué qu'aux termes de la Charte canadienne des droits et libertés, il est discriminatoire d'empêcher les couples de même sexe de se prévaloir de leur droit de se marier. Le nouveau gouvernement Conservateur à Ottawa veut rouvrir le débat à ce sujet et renverser cette importante victoire sur le plan de l'égalité des droits. Faites pression dès aujourd'hui auprès de votre représentant élu au Parlement afin de veiller à ce que les personnes lesbiennes, gaies, bisexuelles et transgendres partout au Canada continuent de jouir de l'égalité sur le plan des droits au mariage.
- \* Une seule administration canadienne, celle des Territoires du Nord-Ouest, a incorporé l'identité sexuelle dans sa législation sur les droits de la personne. Les transgenderistes méritent la même protection de leurs droits de la personne que les autres Canadiens. Dites à votre député provincial, territorial ou fédéral qu'il est essentiel d'ajouter à toute législation sur les droits de la personne une clause interdisant toute forme de discrimination basée sur l'identité sexuelle.
- \* Le Canada a besoin de lois vigoureuses et proactives sur l'équité en matière d'emploi pour promouvoir la pleine participation des Canadiens et des Canadiennes défavorisés à la main-d'oeuvre et leur pleine égalité. Présentement, seule l'administration fédérale canadienne a une législation sur l'équité en matière d'emploi et elle n'inclut pas les travailleurs et les travailleuses lesbiennes, gais, bisexuels et transgenderistes. Faites pression sur votre député provincial, territorial ou fédéral pour faire adopter une législation vigoureuse sur l'équité en matière d'emploi afin d'en faire bénéficier tous les Canadiens et toutes les Canadiennes défavorisés.